



Aux propriétaires de et à :  
1322 Croy

NRéf. Commune de Croy  
commune@croy.ch  
T. Candaux 079 418 80 49

Croy, le vendredi, 10 avril 2026

**Solaire photovoltaïque Croy et La Praz – Convocation des propriétaires à la deuxième séance d'organisation pour l'appel d'offres groupé (AOG) le 29 avril (Grande salle de Croy à 19h30)**

**Invitation à titre individuel aux propriétaires des communes avoisinantes (Arnex et de Romainmôtier)**

Madame, Monsieur,

Suite au succès de la réunion d'information du 4 mars 2026 et à la décision formelle positive des communes de Croy et de La Praz, nous vous recontactons pour démarrer définitivement le projet d'appel d'offre groupé. Vous trouverez sur le site de la commune de Croy la présentation du bureau Planair de cette séance. Le lien direct est le suivant: [https://croy.ch/wp-content/uploads/19859-APP-Croy\\_Arnex-s-Orbe\\_LaPraz-Seance-dinformation-v01.pdf](https://croy.ch/wp-content/uploads/19859-APP-Croy_Arnex-s-Orbe_LaPraz-Seance-dinformation-v01.pdf)

Pour mémoire dans ce projet les Communes prennent en charge les frais d'études du bureau d'ingénieurs Planair qui a la mission de mener pour le compte de propriétaires **l'appel d'offres groupé pour la réalisation d'installations solaires photovoltaïques**. Cette démarche permet de bénéficier d'un meilleur prix par la mise en concurrence d'installateurs, d'un rabais de volume en fonction du nombre de réalisations dans la région, d'une garantie de qualité et surtout d'un « pack tout fait » sans se soucier des démarches administratives. Un contrat individuel de réalisation des travaux sera alors conclu entre chaque propriétaire et l'entreprise retenue, cette dernière étape se fera donc sans la Commune. Cependant un contrôle final par échantillonnage des qualités des installations réalisées se fera sous l'égide de Planair.

*Le prix sera comme annoncé de Fr. 300.- par participant dans les communes de Croy et de La Praz. Nous attirons votre attention sur le fait que ces frais de participation à l'AOG sont fortement réduits car il y a des subventions du Canton, du programme fédéral Swissenergie, ainsi qu'un soutien financier de la commune.*

*Par ailleurs le projet sera ouvert de façon individuelle aux propriétaires d'Arnex et de Romainmôtier qui voudraient s'y associer, au prix d'une contribution supplémentaire de Fr. 300.- par participant, soit un total de Fr. 600.-. Cela vient du fait que leur participation à l'AOG n'est pas subventionnée par leur commune.*

Comme pour tout projet d'installation de panneaux solaires photovoltaïque les propriétaires seront en plus éligibles aux subventions fédérales directes pour leur installation. A cet égard il est utile de souligner que les offres proposées seront « clés en main », c'est à dire que les installateurs feront eux-mêmes les démarches de demandes de subventions pour les propriétaires.

Une séance supplémentaire d'information approfondie sur les possibilités de partage local de l'énergie solaire sera aussi organisée par Planair (schémas RCP : Regroupement de Consommation Propre, et CEL : Communautés électriques Locales).

C'est donc avec plaisir que nous vous invitons maintenant à **la prochaine séance d'organisation fixée au 29 avril à la grande salle de Croy à 19h30**, à l'issue de laquelle chaque propriétaire recevra les formulaires à remplir et les dossiers à constituer (*délai de 4 à 6 semaines*), ainsi que les coordonnées de paiement pour leur participation (*délai de paiement au 15 mai*).

Pour mémoire les mises en service d'installation sont prévues dans 9 à 12 mois environ.

Dans l'attente de vos prochaines inscriptions, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Vice-Syndic :

La Secrétaire :